

Règlement du jeu-concours “Deliveroo x Coupe du Monde de la FIFA 2026™”

Les présentes conditions générales (les « Conditions ») s'appliquent au jeu concours avec obligation d'achat intitulé « Deliveroo x Coupe du Monde de la FIFA 2026™ » (le « Jeu »). En participant, tous les participants acceptent les Conditions et confirment avoir lu et compris la Politique de Confidentialité de Deliveroo France disponible sur <https://deliveroo.fr/fr/privacy>.

1. **Organisateur** : Deliveroo France SAS, société par actions simplifiée, de droit français, dont le siège social est situé 36 rue La Fayette 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 810 365 817 (“Organisateur” ou “Deliveroo”).
2. **Éligibilité** :
 - 2.1. Pour participer au Jeu, tout participant (le(s) “Participant(s)”) doit :
 - Résider en France métropolitaine (Corse exclue) ;
 - Avoir au moins 18 ans au moment de sa participation.
 - 2.2. Les participations interdites ou restreintes par le droit applicable sont exclues.
 - 2.3. Les personnes suivantes ne pourront participer au Jeu : (i) tout employé de l'Organisateur ou de l'une de ses sociétés affiliées, incluant les membres de la famille immédiate de l'un de ces individus, et (ii) les agents, cocontractants, intermédiaires, employés et dirigeant des fournisseurs, prestataires ou partenaires, incluant les membres de leur famille immédiate, impliquée dans le fonctionnement ou l'administration du Jeu.
3. **Comment participer** :
 - 3.1. Pour participer au Jeu, le Participant doit :
 - Être abonné à Deliveroo Plus. S'il n'est pas abonné Deliveroo Plus, le Participant doit s'abonner à Deliveroo Plus pendant la Durée du Jeu ;
 - Passer une ou plusieurs commandes auprès d'un restaurant ou commerce en France (commandée, payée et livrée) sur Deliveroo pendant la Durée du Jeu (“Commande Éligible”).
 - 3.2. Chaque Commande Éligible est égale à une participation au Jeu. Si le Participant passe plusieurs Commandes Éligibles, il aura participé plusieurs fois au Jeu.
 - 3.3. Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent article.
 - 3.4. Les participations obtenues par fraude, fausse déclaration ou en violation avec les présentes Conditions seront exclues.
4. **Durée du Jeu** :
 - 4.1. Le Jeu débute le **7 avril 2026 à 00h01 (CET)** et se termine le **3 mai 2026 à 23h59 (CET)** (la “Durée du Jeu”).
 - 4.2. Toutes les participations doivent être réalisées pendant la Durée du Jeu.
5. **Lot** :
 - 5.1. Au total, 2 gagnants potentiels seront sélectionnés conformément au paragraphe 6.1. des Conditions.
 - 5.2. La société Octagon (Octagon, 400 Atlantic Street, Stamford, CT 06901, USA) sera chargée de la gestion du Lot.
 - 5.3. Le Lot comprend (« le Lot ») :
 - 2 billets pour la Coupe du Monde de la FIFA 2026™ pour l'un des matchs suivants de phase du “Groupe I” (attribué aléatoirement aux gagnants) :
 - 1 gagnant recevra 2 billets pour la Coupe du Monde de la FIFA 2026™ afin d'assister au match du “Groupe I” du 16 juin 2026, avec accueil “hospitalité”,
 - 1 gagnant recevra 2 billets pour la Coupe du Monde de la FIFA 2026™ afin d'assister au match du “Groupe I” du 22 juin 2026, avec accueil “hospitalité”,
 - Vols aller-retour en classe économique vers l'aéroport américain situé à proximité de la ville où se déroule le match de la Coupe du Monde de la FIFA 2026™ pour lequel les billets ont été gagnés, au départ d'un aéroport de France métropolitaine,

- Transferts vers le match (c'est-à-dire, transferts aéroport américain/hébergement et hébergement/match),
 - 2 nuits d'hébergement,
 - 500 US\$ de crédit sur une carte de crédit Visa prépayée pour couvrir les frais de restauration, de boissons et de transport depuis et vers l'aéroport en France.
- 5.4. Toutes les dépenses et tous les coûts non expressément inclus dans le Lot sont à la charge exclusive du gagnant. Cela inclut, sans s'y limiter, les repas, les boissons, les pourboires, les frais de bagages, l'assurance voyage, les frais accessoires, les dépenses personnelles, les divertissements et tous les documents de voyage requis. L'Organisateur n'est pas responsable des annulations, retards ou modifications de vols ou d'hôtels.
- 5.5. Les gagnants sont seuls responsables de toute obligation fiscale pouvant découler de l'acceptation du Lot, y compris, sans s'y limiter, l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe sur les produits et services, ou toute autre taxe applicable dans toute juridiction. L'Organisateur n'est pas responsable des obligations fiscales, des obligations de déclaration ou du paiement des impôts au nom du gagnant.
- 5.6. Les Lots ne sont ni transférables ni remboursables, et aucune contrepartie en espèces ne sera proposée.
- 5.7. Une fois réservé, le Lot ne peut être ni modifié, ni annulé.
- 5.8. Les Lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les Lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

6. Attribution des Lots et notification

- 6.1. 2 gagnants et les suppléants seront tirés au sort parmi toutes les Commandes Éligibles dans les 7 jours suivant la clôture du Jeu, par un huissier mandaté par Deliveroo.
- 6.2. Les gagnants seront informés par téléphone entre 10h00 (CET) et 18h00 (CET), sur le numéro de téléphone lié à leur compte Deliveroo. Une fois le gagnant informé, Deliveroo enverra un e-mail aux gagnants à la suite de l'appel afin qu'ils confirment leur acceptation du Lot. Les noms et coordonnées des gagnants seront communiqués à Octagon pour la remise des Lots aux gagnants.
- 6.3. Les gagnants peuvent être tenus de fournir une preuve d'identité à l'Organisateur. Si un gagnant potentiel (i) est jugé éligible, (ii) ne répond pas à la notification initiale après trois (3) tentatives (c'est-à-dire que Deliveroo aura tenté de téléphoner au gagnant à trois reprises et que celui-ci n'a pas répondu aux appels), ou (iii) refuse d'accepter le Lot, le gagnant potentiel perdra le Lot dans son intégralité et l'Organisateur se réserve le droit de sélectionner et de contacter un autre gagnant, parmi les suppléants tirés au sort, dans les mêmes conditions que celles prévues dans les présentes Conditions.
- 6.4. L'incapacité à vérifier l'éligibilité peut entraîner la disqualification et la sélection d'un nouveau gagnant, parmi les suppléants tirés au sort.

7. Visa et immigration :

- 7.1. Les gagnants sont seuls responsables de l'obtention et de la conservation de tous passeports, visas, ESTA, documents de voyage, autorisations d'immigration ou toutes autres autorisations nécessaires et valides pour entrer aux États-Unis d'Amérique. L'Organisateur n'est pas tenu d'obtenir ou d'aider à obtenir ces documents pour les gagnants, ni n'est responsable des coûts, dépenses ou conséquences découlant de l'obtention ou de l'incapacité à obtenir les documents nécessaires. Les gagnants doivent avoir obtenu tout visa, ESTA ou document de voyage nécessaire au plus tard trente (30) jours avant le match, objet du Lot. À défaut, le gagnant perdra son prix conformément à la clause 6.3 des présentes Conditions.

8. Données personnelles :

- 8.1. Les données personnelles des Participants traitées par l'Organisateur dans le cadre du Jeu le seront conformément à la Politique de Confidentialité de Deliveroo France accessible à <https://deliveroo.fr/fr/privacy>.
- 8.2. Les données seront utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion du Jeu, sauf si le Participant donne son consentement explicite à une utilisation supplémentaire.

9. Responsabilités de l'Organisateur :

- 9.1. L'Organisateur est responsable de la gestion du Jeu.
- 9.2. Octagon est chargé de la gestion et de la remise des Lots, comme notamment décrit à l'article 5 des présentes Conditions.

- 9.3. L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance des Lots attribués et/ou du fait de leur utilisation et notamment, en cas des pertes, dommages ou blessures résultant de la participation au Jeu ou de l'utilisation des Lots, sauf si la loi l'exige, ce que les gagnants reconnaissent expressément.
- 9.4. L'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable si le numéro de téléphone, l'adresse e-mail sont incorrects, incomplets, ou ne correspondent pas à ceux du gagnant, ou pour toute autre raison liée à des problèmes techniques, ne permettant pas d'acheminer correctement le Lot.

10. Publicité :

- 10.1. Les gagnants peuvent être tenus de signer et de renvoyer les documents demandés par l'Organisateur ou Octagon, notamment, mais sans s'y limiter, une attestation d'éligibilité ainsi qu'une décharge de responsabilité et une autorisation de publication (sauf si la loi l'interdit).
- 10.2. S'ils sont invités à participer à des actions publicitaires raisonnables, les gagnants acceptent que leur prénom, leur département de résidence et le prix remporté soient publiés, sauf s'ils choisissent de ne pas y consentir.

11. Dispositions générales :

- 11.1. L'Organisateur se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler le Jeu et/ou les présentes Conditions s'il le juge nécessaire ou opportun, notamment, mais sans s'y limiter, dans les cas suivants : a) il y a violation du droit applicable ; b) une fraude, un abus et/ou une erreur (humaine ou technique) affectant ou pouvant affecter le bon déroulement du Jeu ou l'attribution des Lots ; c) la modification, la suspension ou l'annulation est nécessaire en raison d'un événement échappant au contrôle raisonnable de Deliveroo (par exemple, sans que cette liste soit exhaustive, annulation de vol, accès limité à l'aéroport, guerre, conflit, tout cas de force majeure, etc.).
- 11.2. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier, à tout moment, des participations qu'il considère comme étant en situation de violation des présentes Conditions, de toutes autres conditions applicables visées dans les présentes Conditions ou de toute loi applicable.
- 11.3. Si l'une des dispositions des Conditions venait à être jugée invalide, illégale ou inapplicable de façon définitive par une juridiction ou autorité compétente, cette décision sera sans effet sur les dispositions restantes des présentes Conditions. Le fait pour l'Organisateur de ne pas se prévaloir de l'une des dispositions des présentes Conditions ne constitue pas une renonciation à cette disposition.
- 11.4. Toute question ou demande d'informations peut être adressée à Deliveroo à l'adresse suivante : customersupport@deliveroo.fr.
- 11.5. Les présentes Conditions sont disponibles sur <https://deliveroo.fr/fr/terms>.

12. Responsabilité et clauses de non-responsabilité :

- 12.1. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de participations non reçues pour des raisons techniques ou d'autres problèmes indépendants de sa volonté.
- 12.2. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de toute circonstance imprévue indépendante de sa volonté susceptible d'entraîner la modification, le report ou l'annulation de l'événement ou du Jeu, y compris, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les réglementations gouvernementales, les problèmes de santé publique, les troubles civils ou militaires, ou tout autre cas de force majeure. Dans de tels cas, Deliveroo se réserve le droit de modifier ou d'annuler le Jeu et les présentes Conditions sans préavis.
- 12.3. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée en cas : (i) d'inexécution ou mauvaise exécution du contrat imputable soit au Participant, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure, (ii) de perte qui n'est pas causée par l'Organisateur (ou toute personne agissant au nom de l'Organisateur) ; (iii) de perte causée par tout événement ou circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'Organisateur ; (iv) perte de profits ou de revenus, perte d'économies anticipées ou perte de clientèle ; ou (v) indisponibilité du site ou de l'application Deliveroo, en cas de problème de communication, de connexion réseau, d'encombrement réseau, d'ordinateurs ou de connexion défectueuse ou du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné, ni des problèmes liés au temps de transfert, à l'accès aux informations mises en ligne, aux temps de réponse pour afficher, consulter ou transférer des données, ni des risques d'interruption de la connexion.
- 12.4. Toute modification apportée au Jeu ou à l'événement sera communiquée aux Participants dès que possible.

13. Loi applicable et juridiction compétente :

- 13.1. Les présentes Conditions sont soumises au droit français. Tout litige qui en résulterait sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.

14. Conditions relatives aux billets et au stade de la Coupe du Monde de la FIFA 2026™

- 14.1. Les gagnants et leurs invités (« **Spectateurs** ») s'engagent à respecter les Conditions d'utilisation des billets de la FIFA (« **Conditions d'utilisation** ») applicables à leur(s) Lot(s) gagné(s) pour la Coupe du Monde de la FIFA 2026™. Les Conditions d'utilisation, ainsi que toutes les autres conditions générales relatives aux billets, sont disponibles (ou le seront) sur FIFA.com/tickets. Les billets sont destinés exclusivement à l'usage des Spectateurs et ne peuvent être cédés à aucune autre personne, notamment par le biais d'une revente, d'un échange ou d'un troc. Toute revente, échange, troc ou autre utilisation à des fins commerciales ou promotionnelles peut entraîner la disqualification, la perte du Lot et l'annulation de la licence accordée pour les billets.
- 14.2. Toutes les restrictions et règles relatives aux sites de la Coupe du Monde de la FIFA 2026™ en matière de sécurité, de sûreté et de conduite dans les stades s'appliquent également, y compris celles énoncées dans le Code de conduite au stade de la Coupe du Monde de la FIFA 2026™ (« **Code de conduite au stade** »), disponible sur FIFA.com/tickets. Les Spectateurs sont tenus de respecter les autres invités et le personnel de l'événement et doivent s'abstenir d'utiliser un langage grossier ou offensant, de faire des gestes obscènes ou d'adopter un comportement indiscipliné, perturbateur, menaçant ou violent.
- 14.3. Le Code de conduite au stade, les Conditions d'utilisation et toutes les autres conditions générales applicables disponibles sur fifa.com/tickets sont réputés faire partie intégrante des présentes Conditions. La FIFA et/ou ses filiales se réservent le droit d'annuler tout billet si la FIFA estime qu'un Spectateur n'a pas respecté les Conditions d'utilisation, le Code de conduite au stade ou toutes autres conditions générales applicables.

Le logo de la Coupe du Monde de la FIFA 2026™ est une marque déposée appartenant à la Fédération Internationale de Football Association et utilisée sous licence. La FIFA n'est en aucun cas un sponsor ou un administrateur de ce Jeu. La FIFA décline toute responsabilité quant à toute réclamation découlant de la participation à ce Jeu ou de tout Lot attribué.